



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France  
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris  
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77  
Fax : 01.40.26.49.13  
Site : [www.sudce.com](http://www.sudce.com)  
Email : [sudceidf@orange.fr](mailto:sudceidf@orange.fr)

facebook : SUD BPCE



# LA DIRECTION S'ATTAQUE VIOLEMMENT AUX CHSCT

Après une première attaque contre les moyens accordés aux Organisations Syndicales provoquant une réduction de 40 % des heures de délégation dont elles disposaient pour exercer leurs missions, la direction s'en prend cette fois aux moyens des CHSCT. Ainsi l'employeur n'entend plus prendre en charge les heures des membres des CHSCT consacrées aux réunions préparatoires, à l'exécution d'une mission individuelle, aux déplacements à l'extérieur de l'entreprise, aux visites périodiques d'inspection sur site, aux enquêtes diligentées par le CHSCT en cas d'accident ou de maladie.

Il est révélateur que ce projet de la direction intervienne à peine deux mois après que le Tribunal de Grande Instance de Lyon ait condamné la caisse d'épargne Rhône Alpes en lui interdisant une organisation du travail reposant sur le benchmark (génératrice de RPS), et quelques semaines après que des inspecteurs du travail aient mis en demeure des directions de Caisses de respecter le Code du travail.

Alors que notre Caisse a connu les deux dernières années, 1 suicide et 7 tentatives de suicide, la direction choisit précisément de limiter les moyens du CHSCT. Une telle décision constituera une circonstance aggravante si un accident irrémédiable venait à se reproduire dans notre entreprise dans la période qui vient.

Valérie Le Boulanger, présidente du CHSCT, a mis à l'ordre du jour de la réunion du 19 décembre prochain la diminution drastique des heures d'inspection du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Alors que cet usage est en vigueur depuis les années 80, nous nous interrogeons :

- Pourquoi le dénoncer maintenant ?
- Les risques psychosociaux, les tentatives, les suicides ne concernent-ils que les autres entreprises ?
- Les incivilités, agressions verbales/physiques, hold-up seraient ils le lot seulement des autres banques ?
- Les accidents de trajet, du travail, les maladies professionnelles seraient-ils absents de notre caisse ?
- La CEIDF serait-elle à la pointe de la prévention au point de juger négligeable l'action de son propre CHSCT ?

Le CHSCT a pour principal rôle la prévention pour améliorer au quotidien vos conditions de travail, d'hygiène et de sécurité (cf. article Code du travail L. 4612-1).

**Autant de sujets sur lesquels nous demeurons intraitables et donc autant de sujets contraignants pour une direction qui ne veut rien entendre.**

**En tout état de cause, les élus Sud au CHSCT se battent pour maintenir plus que jamais un travail de terrain tourné vers nos collègues pour retrouver des conditions de travail dignes de ce nom.**

N° 33 / 2012

Le 18 décembre 2012 / Le secrétariat Sud

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaules - Olivier Le Saëc - Bettina Larry - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Marie Zemliakoff